

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU MERCREDI 27 JANVIER 2010 - 20 H 30

Étaient présents : RAFFIN J.Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - COSTA Françoise - MASOCH Gérard - SIMON Christian - FACON Christian - RATEL Chantal – GRAVIER François - THOMAS Louis - LETT Xavier - PIEPER Anne - GROS Isabelle - DERVAUX Catherine - FRIQUET Claude - BILLOIR Julien - DA LAMA Marie - LAGLERA Dora - PARAZ Nathalie - BOTTE Géraldine - LANFREY Claudine - CHIAPUSSO Aline – DEBERNARDI Bernard - BREIT Magali.

Procurations : PERRI René à LETT Xavier.

Absents excusés :

Madame SELTZER a été élue secrétaire.

=====

Monsieur Le Maire débute la séance en demandant au Conseil Municipal de faire une minute de silence en mémoire de Monsieur Georges MEYER, Conseiller Municipal, disparu récemment.

Il informe ensuite le Conseil Municipal de la mise en place de Mademoiselle Elodie BENI au poste de Conseillère Municipale lors du Conseil Municipal de février prochain.

Monsieur le Maire poursuit en demandant l'autorisation au Conseil Municipal d'inscrire deux points supplémentaires à l'ordre du jour :
Convention Commune / Entreprise RAZEL concernant la desserte en eau de la plateforme technique RAZEL
Convention Commune / Entreprise RAZEL concernant la location des terrains de l'Isle.
Ces demandes sont acceptées.

Le Conseil Municipal, après approbation à l'unanimité du procès verbal de la précédente réunion,
passe à l'ordre du jour.

=====

I – AFFAIRES FONCIERES

Le Conseil par délibération et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches correspondantes :
vente du lot n° 13 du Parc d'Activités des Terres Blanches d'une contenance de 1206 m2 à la SCI CASARIN de MODANE au prix de 20 €/m2,
résolution de la vente du lot n° 1 du lotissement de Saint Suaire aux époux ESER sur la base de 40.920 €, les frais annexes restant à la charge des époux ESER.
Cession des consorts DUCH au profit de la Commune de divers terrains d'une contenance globale de 2793 m2 pour un montant forfaitaire de 12.000 €.

II – AFFAIRES FINANCIERES

Le Conseil par délibération et à l'unanimité :

Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant positif n°1 d'un montant de 10.301 € HT avec l'entreprise BOIS DES ALPES dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagements pour préservation du milieu naturel «Pelouses steppiques Maurienne» aménagements pastoraux Loutraz.

Autorise Monsieur Le Maire à solliciter le Conseil Général et l'Etat, dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipeement 2010, pour le financement de l'aménagement de surface du quartier de la gare (1ère tranche) estimé à 500.000 € HT. La réalisation des travaux étant programmée sur l'année 2010, une dérogation pour débiter les travaux par anticipation est demandée.

III – PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil par délibérations et à l'unanimité :

Autorise la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe suite à la réorganisation du service comptabilité de la Mairie.

IV – AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil par délibérations et à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à donner un avis favorable sur la demande d'autorisation présentée par la SFTRF, d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur le site de l'ancienne carrière SOCAMO. Cette installation recevra les déblais provenant du creusement de la galerie de sécurité du tunnel routier du Fréjus (500 000 m3 environ) et les déchets inertes provenant des divers chantiers de l'agglomération de Modane (de l'ordre de 6000 m3 par an). Cet avis favorable devra rendre en compte la faisabilité de créer une piste d'accès au secteur du Replat.

Autorise Monsieur Le Maire à émettre un avis défavorable à la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord proposé par l'Etat et à adhérer à la motion émise par l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne notamment pour le classement de la Commune en pôle complémentaire.

Autorise Monsieur le Maire à ester en justice dans le cadre de l'affaire qui oppose la Commune de Modane à la Société COOPER sur l'utilisation du nom «MODANE» pour la promotion d'un médicament.

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Société RAZEL pour la desserte en eau de la plateforme technique RAZEL avec en compensation la prise en charge financière de divers réseaux (eau potable, électricité et fibre optique) reliant en partie Valfréjus à Modane.

Monsieur Le Maire informe qu'une convention de location des terrains de l'Isle sera signée avec l'entreprise RAZEL pour l'installation d'une usine à voussoirs nécessaire au creusement de la galerie de sécurité SFTRF.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme au registre à Modane le vingt sept janvier deux mille dix.

A Modane, le 3 février 2010

Le Maire,

J.Claude RAFFIN.